Aide aux calculs de compléments de salaire help

Par Abibibi

Bonjour à toutes et à tous, (je pense être dans la bonne section, toutes mes excuses si ce n'est pas le cas)

Je vais tenter d'être le plus précis possible et espère qu'une ou des ames charitables voudront bien m'éclairer.

Voilà je suis en arrêt depuis maintenant 6mois. Et je viens de me rendre compte qu'il me manquerait approximativement 1100? de complement de salaire s'étalant sur la totalité de mes arrêts. Mais je doute de mes calculs et avant d'envoyer un courrier j'aimerais avoir des avis de connaisseurs bien plus chevronné(e)s que moi..

Je touche du 1600? brut, (moyenne de mes 3derniers salaires)

Ma convention collective permet un maintient de 90% du salaire brut sur la totalité de l'arrêt. Donc on oublie les 30jours a 90% puis 66% etc.

Je touche actuellement 26.87? d'Indemnités Journalières Net. Du coup en suivant les indications d internet, pour avoir les IJ en brut il faut faire x50% ce qui me donne 40.3? d'IJ brut. Est ce bien ca ?

Là arrive mes énormes doutes. Comment compter le complément ? Faut il deduire les IJ net ou brut ?

Par exemple si je touche 1600? Brut habituellement. On a donc 1600x90% =1440? Brut de maintiens de salaire en comptant les IJ évidemment.

Mais du coup on prend les IJ net ou Brut ? parceque ca change absolument tout !

soit 26.87*30 = 806.1 NET donc 1440-806.1 = 633.9 brut à la charge de l'employeur

ou 40.3*30 = 1209 BRUT donc 1440-1209= 231 Brut à la charge de l'employeur ? (ca me parait extrêmement peu pour le coup)

D'instinct j'ai pris les IJ net, mais je commence à me demander si c'est logique de mélanger du net et du brut... ou si il faut tout prendre sur la base du brut.

Pour l'instant mes questions s'arretent ici ! j'espère que quelqu'un pourra prendre le temps de me répondre, et me corriger si besoin. Je suis preneur de tout conseils/methodes de calculs, merci d'avance aux potentiels helpeur qui viendront à ma rescousse et en esperant que ce sujet profite à beaucoup d'autres ! car c'est plutot complexe tout ca. Et bon nombre d'employeur en profite. Même si, le miens, ne le fait peut être pas.

Très cordialement
Abi
Par Lortoucour

Bonjour,

Premièrement : pour le calcul des IJ il vous faut diviser le net par 0.933 soit IJSS BRUTES = 26.87/0.933 = 28.80

Deuxièmement, en ce qui concerne le maintien, c'est un peu plus délicat. Il faut lire les conditions contractuelles et/ ou conventionnelles du régime prévoyance qui met en place le maintien de salaire. Généralement, le maintien s'opère sur les salaires (brut selon ce que vous dites) des X derniers mois. Ce « brut des X derniers mois » doit être « recalculé » c'est-à-dire faire abstraction des éventuels arrêts précédents.

Et effectivement, me montant des IJ est déduit du brut, mais là aussi c'est un peu compliqué. En effet, les IJ ne sont pas soumises aux mêmes cotisations que le salaire.

La paie est un sujet très technique et complexe et il n'existe pas dans votre cas une seule règle. Il faut connaitre votre convention collective et l'accord passé avec l'organisme de prévoyance. Essayez de les contacter directement ou de demander à votre gestionnaire de paie des explications sur le calcul opéré, au moins savoir quels sont les éléments retenus, les conditions etc.

Désolée de ne pas pouvoir vous aider davantage.		